

LE TRAITÉ DES FRONTIÈRES ENTRE LA BAVIÈRE ET LA BOHÊME (1764)

Hans-Joachim Häupler

Pendant la guerre de succession d'Espagne, en 1706, l'empereur Joseph I avait ordonné l'annexion à la Bohême des régions frontières de Waldmünchen, Furth i. Wald, Eisenstein et du mont Rachel, régions qui étaient depuis longtemps un sujet de dispute entre les deux pays. La Bavière ne reconnut pas la décision unilatérale de l'empereur et engagea à ce sujet des pourparlers à Prague en 1763. Ceux-ci menaçaient déjà après quelques mois d'échouer, ce qui amena le prince électeur bavarois Max III Joseph à dépêcher son conseiller secret v. Erdt à Vienne chez l'impératrice Marie-Thérèse. Le 3 mars 1764 fut signé à Prague le contrat des frontières (Hauptgrenzvertrag) qui prévoyait un partage en deux des régions controversées. Les travaux d'arpentage qui suivirent donnèrent lieu à de nouveaux litiges et exigèrent un nouveau voyage de von Erdt à Vienne et une nouvelle intervention de Marie-Thérèse. Jusqu'en 1762 12 contrats furent encore nécessaires pour régler les droits des propriétaires fonciers en dehors de l'état, dont les biens étaient passés de l'autre côté de la frontière lors

du déplacement de celle-ci. A partir de ce moment-là, la frontière bavaro-tchèque ne provoqua plus de litiges. Abstraction faite de l'époque entre 1983 et 1945 la ligne en est restée la même jusqu'à aujourd'hui.